

Marthe Richard clôt les ébats, pas les débats

En 1945, cette ancienne prostituée, aviatrice et résistante est élue au conseil municipal de Paris.

Elle porte alors le projet de loi sur la fermeture des maisons closes, facilité par leur compromission avec l'occupant cinq ans durant et approuvé par une partie de la classe politique, mais ce progrès social s'avérera une douloureuse illusion. PAR VIRGINIE GIROD

Le 13 avril 1946, la «loi tendant à la fermeture des maisons de tolérance et au renforcement de la lutte contre le proxénétisme» est adoptée par l'Assemblée nationale constituante. Quatre-vingts ans plus tard, le député RN Jean-Philippe Tanguy propose de rouvrir les maisons closes, preuve, s'il en est, que ce débat, lui, n'est jamais clos! Marthe Richard aussi s'est montrée versatile, bien qu'en 1945, les 39 députés à l'origine de la loi abolitionniste aient vu en elle leur égérie. Tout commence en Meurthe-et-Moselle en 1889. Marthe Betenfeld naît dans une famille d'ouvriers. Son avenir est tout tracé: elle s'usera les yeux et les doigts sur des travaux d'aiguille pour quelques francs. Or, elle est jolie et audacieuse. Dans cette France de la Belle Époque où les hommes consomment les femmes comme on fume des cigares pour se détendre, Marthe comprend que le commerce de l'amour peut rapporter gros. Cependant, âgée de 16 ans, elle manque de prudence. Arrêtée par la police pour racolage, elle est fichée à la préfecture de police.

Plus tard, elle s'enfuit de chez elle avec un bel Italien. L'histoire est banale. Elle se met à travailler dans un bordel de Nancy pour subvenir aux besoins de son amant. Avec 30 passes

par jour, elle contracte vite la syphilis. Elle est placée dans un hôpital-prison où elle reçoit des soins rudimentaires. Déterminée à échapper à la misère, elle s'enfuit, gagne Paris seule et se lance dans la prostitution de luxe, plus lucrative et moins risquée. Elle parvient à se faire épouser par un riche mandataire aux Halles et devient une honnête femme. Toujours éprise d'aventures, la Meurthoise s'enorgueillit d'être la sixième Française à décrocher un brevet de pilote. Veuve au début de la Grande Guerre, elle aurait œuvré dans le renseignement avant de se marier avec un Anglais qui la laisse à nouveau veuve et encore plus riche. Dans les années 1930, connue sous le nom de Marthe Richard après la publication de ses Mémoires et leur adaptation au cinéma, elle devient une figure à la mode. Fidèle à sa réputation, elle aurait participé à la Résistance pendant l'Occupation.

Le droit de vote et l'éligibilité des femmes à partir de 1944 la poussent à se découvrir une nouvelle passion: la politique. L'année suivante, elle fait partie des premières élues en tant que conseillère municipale de Paris pour le 4^e arrondissement. Cette Marie-Madeleine moderne du Mouvement républicain populaire (MRP) a rejoint les rangs des démocrates-chrétiens, centristes,

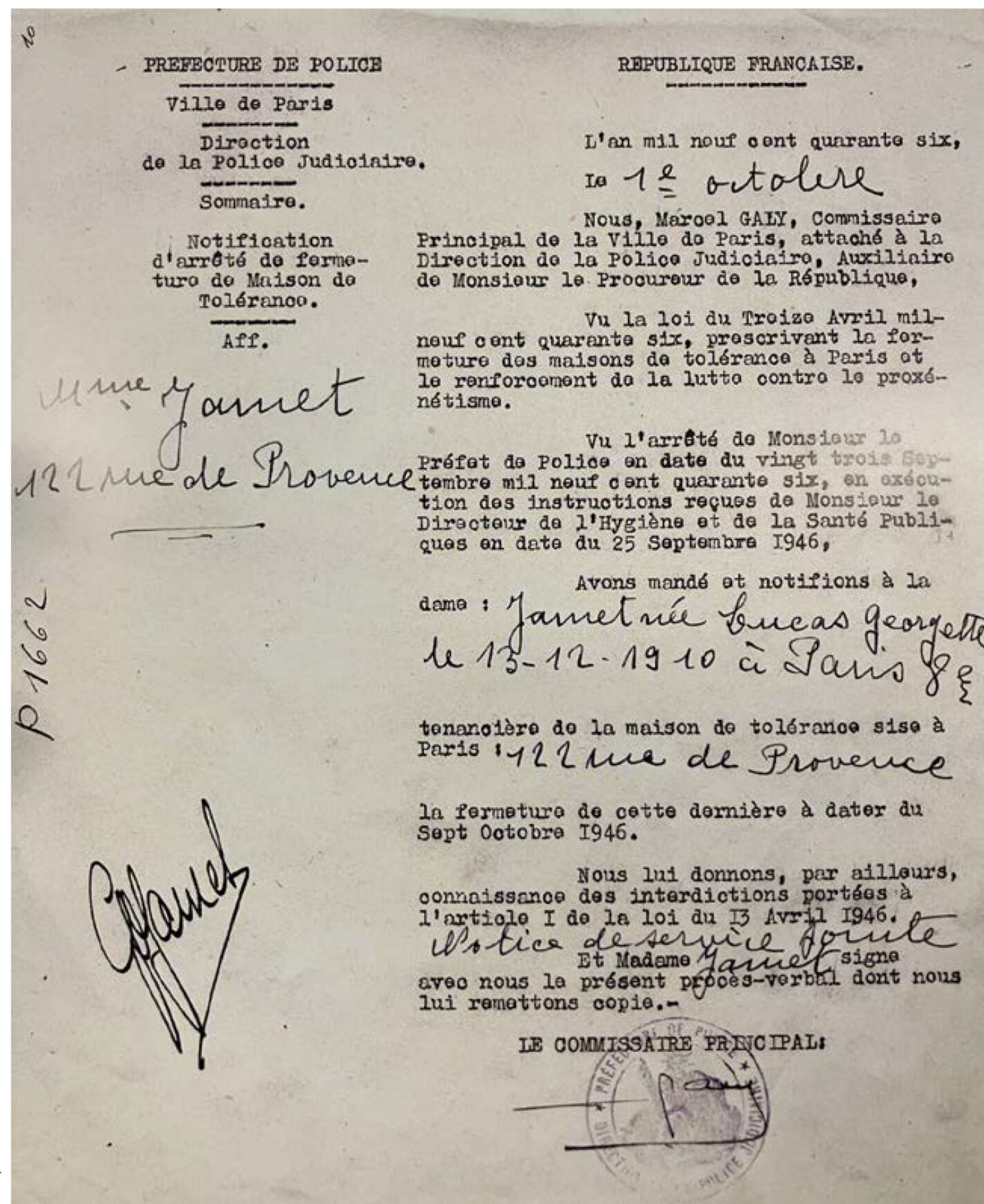
favorables à la création de l'Europe, progressistes mais adeptes du catholicisme social. Évidemment, les élus dotés de cette sensibilité ne plébiscitent guère les maisons de tolérance. Leur volonté abolitionniste est soutenue par la gauche peu encline à laisser l'économie libérale et capitaliste faire main basse sur la sexualité. Le contexte de l'après-guerre est favorable à la fermeture définitive des maisons de tolérance. Il faut cependant garder à l'esprit que le nombre de lupanars était en chute libre depuis la fin du XIX^e siècle (*voir infographie p. 44*). Concurrencé par les maisons de rendez-vous, la prostitution de rue, la courtisannerie et la naissance des amours libres, le «bordel à papa» décrit dans les livres de Maupassant était déjà suranné.

De la putain au grand cœur à la «pute à boches»

L'Occupation a planté le dernier clou dans le cercueil de cette institution du siècle passé. Le régime de Vichy a traqué les «insoumises», les prostituées occasionnelles non encartées à la préfecture de police, et les filles en carte, celles qui travaillent hors des maisons, ont été suspendues pour circonscrire la prostitution dans les établissements prévus à cet effet. Dans ce contexte, les maisons closes sont devenues des centres de loisir pour officiers nazis et soldats de la Wehrmacht. Choyés dans les salons feutrés, ceux-ci faisaient «bonne chair» avec les collabos et les souteneurs. La Gestapo aurait aussi fait des claques un lieu de collecte d'informations sur la Résistance. Le mythe de la putain au grand cœur façon Casque d'Or est remplacé par l'image ignominieuse de la «pute à boches». Mais contrairement aux véritables amoureuses des nazis, les «filles...



Femme de loi En s'attaquant aux maisons closes, Marthe Richard (ici en 1947) ne s'en prend pas aux prostituées mais à la société, qui permet une telle exploitation des femmes. Malheureusement, sa loi aboutira à encore plus de précarité et de violence pour les « filles de joie ».



... à numéro» (enregistrées dans les maisons) n'avaient pas le choix. Ainsi, fermer les bordels participe à la fois de la purge d'après-guerre et de l'assainissement moral de la société après des décennies d'excès. Dès 1945, des maires provinciaux font fermer d'autorité les maisons closes de leur commune.

Finir sur le trottoir à la merci du premier marlou venu

À Paris, le 17 décembre 1945, à l'initiative du MRP, le conseil municipal soutient à l'unanimité moins une voix la décision du préfet de police : les 200 tolérances du département de la Seine mettront la clé sous la porte. Pour remporter une victoire définitive sur les maisons, le MRP met en avant sa championne, Marthe Richard.

Femme, célèbre résistante et ancienne prostituée, elle est l'égérie rêvée des abolitionnistes. Avant que la proposition de loi ne passe devant l'Assemblée nationale, la conseillère municipale se lance dans une étude sur le terrain pour nourrir les réflexions des députés. Elle visite les maisons parisiennes et provinciales où elle est accueillie par des filles terrifiées. Celles-ci lui font toutes les mêmes objections : elles ne vont pas changer de métier ou se marier du jour au lendemain. Elles perdront leur toit, leurs trois repas quotidiens, et finiront sur le trottoir à la merci du premier marlou venu. Marthe Richard connaît assez le métier pour savoir que ces prostituées ont raison mais elle a toujours su sentir le sens du vent. Le temps des maisons closes est

AFP



Maisons vraiment closes Établissements de luxe ou lieux d'abattage sont soumis à la fermeture, comme spécifié dans ce document adressé au célèbre One Two Two (à g.). En octobre 1946, après quinze ans d'activité, Le Sphinx, lupanar haut de gamme, en est réduit à vendre son mobilier, sans doute très connoté, aux enchères.

révolu. L'élue fait la une des journaux sous le sobriquet de «Veuve qui Clôt», jeu de mots inspiré par une marque de champagne. En décembre 1945, *L'Aube* salue la qualité de l'enquête de Marthe Richard et cloue «la police dite des mœurs» au pilori. Pour le journaliste, sortir les filles des tolérances et les «rééduquer» est une affaire de femmes. Enfin, le 13 avril 1946, la loi 46-685, dite loi Marthe Richard, sur la fermeture des maisons closes est adoptée par 564 voix contre 2. Tous les établissements fermeront dans les six mois à venir

Les paradoxes d'une abolition

Au journal du 20 heures de l'ORTF du 8 août 1973, Marthe Richard, 84 ans, assène au journaliste qu'en matière de prostitution, il ne faut pas mélanger les questions sanitaires et policières. Vingt-sept ans plus tôt, elle était le visage de l'abolitionnisme. Désormais, au côté de Jacqueline Trappler, une honnête prostituée aux allures de mère de famille, elle défend l'ouverture des Eros Center. Au sein de ces lieux de prostitution corporatifs, les filles travailleraient pour leur compte et en sécurité. Marthe Richard appelle à la lucidité. Sa loi n'a pas fait disparaître la prostitution. Les filles sont maintenant sur les trottoirs ou à la porte des hôtels, livrées à la violence des clients et des proxénètes, plus vulnérables que jamais. Mais la France refuse de revenir en arrière ou d'imiter les exemples suisse ou hollandais. La situation des filles se dégrade. En 2003, le racolage est considéré comme un délit. Treize ans plus tard, le client devient à son tour un délinquant. Chaque loi renvoie les prostituées un peu plus loin dans les ténèbres de la clandestinité. La conséquence est la même qu'avec le réglementarisme du XIX^e siècle. Les travailleuses du sexe sont confinées à la marge de la société afin que les bonnes gens puissent les ignorer. V. G.

sans aucune indemnité. Le racolage, le proxénétisme et la mise à disposition de locaux pour l'activité prostitutionnelle sont également interdits. L'historienne du droit Amélie Maugère y voit un triomphe marxiste appliqué à la prostitution. Plus aucune fille ne subira l'oppression de cette règle libérale: un employeur, un employé, un client. La loi est complétée par une seconde mesure votée le 24 avril sur la prophylaxie des maladies vénériennes qui impose un carnet de suivi médical aux professionnelles du sexe. Cette mesure sanitaire démontre l'hypocrisie qui entoure le premier volet de la loi. Chacun sait que la fermeture des maisons ne fera pas disparaître la prostitution. Comme les filles l'avaient prédit, le métier change seulement de forme. Il se réorganise dans les rues, à deux pas des hôtels borgnes et passe dans la clandestinité totale.

Supprimer la prostitution, un rêve ambitieux...

Dans les bordels d'antan, les sous-maîtresses appelaient la police pour arrêter les clients cogneurs et les proxénètes étaient sous contrôle. Désormais, la violence est la seule garante de l'ordre et la gestion mafieuse des filles s'érige en norme. Dans sa rubrique «Grands Procès, Petites Causes», le journal *Qui?* du 9 mai 1949 épingle les incohérences de la loi du 13 avril 1946 et défend la

cause des aubergistes traînés en justice pour avoir loué une chambre à une gagueuse dont le carnet médical était à jour. Et le journaliste d'ajouter «Nous ne voulons faire à Marthe Richard nulle peine [...] Mais nous sommes obligés de

lui dire qu'elle n'a pas réalisé ce rêve ambitieux: supprimer la prostitution. La prostitution est vieille comme le monde.»

Avec sa loi, Marthe Richard pensait peut-être tirer un trait sur son passé et faire détruire les cartes des préfectures. Mais la police des mœurs a gardé ses précieuses fiches. Celle de la «Veuve qui Clôt» est toujours conservée dans le petit musée de l'actuelle brigade de répression du proxénétisme (BRP). À une date indéterminée, une main a ajouté au bas de la carte en lettres capitales la mention «Ne pas communiquer». Marthe Richard a-t-elle tenté d'échapper à son histoire comme d'autres le prétendent? Rien n'est moins sûr. À la fin de sa vie, elle défend la réouverture des maisons closes. Mais l'idée d'en finir avec la prostitution a fait son chemin dans les institutions internationales. En 1960, l'ONU ratifie une convention abolitionniste au nom de la dignité humaine. Hélas, l'actualité démontre que la prostitution semble impossible à juguler. 



Jeu de dupes Depuis la fermeture des maisons closes et l'interdiction de racoler, les prostituées se font régulièrement contrôler et arrêter par la police. Elles sont généralement libérées le lendemain et c'est reparti pour un tour. Paris (1951).